

NOTE DE SYNTHÈSE

L'an deux mille vingt-quatre et le seize avril à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de LA MOTTE d'AVEILLANS, régulièrement convoqué le 11 avril, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Angélique ROSSI, Maire.

Présents :

Mesdames, ALBERT Marie-Christine, ROSSI Angélique,
Messieurs BESCHI Serge, BRACHET Jean-Michel, CAILLET Alain, FERREIRA Michel, LAMOUR Jérôme, LAYE Bernard,
MOUQUERON Yanick, NAHUM André, ROSSOGLIO Dominique, TAVERNA Loïc, VERNEAU Daniel

Absents Excusés avec pouvoir :

CHANTRE Carine pouvoir à Dominique ROSSOGLIO
RICHARD Véronique pouvoir à Jean-Michel BRACHET
ROCHAS Pascale pouvoir à NAHUM André

Absentes :

CARRIER Angélique, SAMOKINE Alicia, CHEREAU Nathalie

Secrétaire de séance : Michel FERREIRA

Ordre du jour

Choix du Secrétaire de séance :

➤ **Présentation ATLAS Biodiversité**

Mélanie CORNET écologue est venue présenter la biodiversité

- L'atlas de la biodiversité dans les communes ou atlas de la biodiversité communale est une démarche qui permet à une commune ou une structure intercommunale de connaître, de préserver et de valoriser son patrimoine nature.

L'ABC est élaboré à partir d'un inventaire précis et cartographié des habitats, de la faune et de la flore, avec l'appui d'une équipe d'experts pluridisciplinaires, des acteurs du territoire et des citoyens. Ces atlas ont pour objectifs de :

- sensibiliser et mobiliser les élus, les acteurs socio-économiques et les citoyens à la biodiversité ;
- mieux connaître la biodiversité sur le territoire d'une commune et identifier les enjeux spécifiques liés ;
- faciliter la prise en compte de la biodiversité lors de la mise en place des politiques communales ou intercommunales.

➤ **En quoi consiste un atlas de biodiversité communale ?**

- L'élaboration d'un atlas de la biodiversité communale comporte plusieurs volets :

- réunir l'ensemble des acteurs locaux (élus, acteurs socio-économiques, grand public, scolaires, associatifs, etc.) afin de partager les connaissances déjà disponibles sur la biodiversité de la commune, de les sensibiliser à la biodiversité et de permettre à chacun de se mobiliser ;
- compléter les connaissances en matière de biodiversité. Il s'agit notamment d'inventorier et cartographier la biodiversité, grâce à l'intervention de professionnels ou d'associations naturalistes, mais aussi de susciter la participation du grand public à des programmes de sciences participatives ;
- identifier les actions à mettre en œuvre pour protéger et valoriser la biodiversité et améliorer la prise en compte des enjeux en matière de biodiversité dans les politiques communales ou intercommunales.

- Les collectivités désireuses de se lancer dans la démarche sont invitées à prendre contact avec l'[OFB](mailto:atlasbiodiversitecommunale@ofb.gouv.fr) (atlasbiodiversitecommunale@ofb.gouv.fr) et ses services en région.

- [Un portail dédié aux ABC](#) recense les collectivités impliquées la démarche et permet le partage des diverses productions réalisées dans ce cadre : inventaires naturalistes, cartographies des enjeux de biodiversité, ressources documentaires relatives à la démarche mise en œuvre...
- Afin d'accompagner la démarche, un guide méthodologique est mis à disposition des collectivités. Il s'agit d'un document permettant de s'approprier ce que sont les atlas de la biodiversité communale et leurs atouts.

L'Etat (OFB) finance à 80% et 20 % reste à la charge de la commune

➤ **Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 2 avril 2024**

1. Démission d'un conseiller municipal : installation d'un nouveau conseiller municipal
2. Démission d'un adjoint : détermination du nombre de postes d'adjoint
3. Election d'un nouvel adjoint suite à démission d'un adjoint
4. Subvention à la Coopérative scolaire
5. Subvention acquisition fourniture scolaire
6. Demande de subvention Carrefour Cité Paulin
7. Demande de subvention box de stockage sel et pouzzolane
8. **Demande de subvention aire de stationnement rue du Cercle**
9. Demande de subvention pour le remplacement d'une conduite d'eau potable « Les Signaraux »
10. Demande de subvention d'une étrave de déneigement pour le LINDER 95
11. Demande de subvention d'une étrave de déneigement pour le KUBOTA
12. Demande de subvention pour le changement des menuiseries
13. Demande de subvention pour la réhabilitation de la gare

Approbation du procès-verbal du 2 avril 2024

DECISION à l'unanimité

➤ **1 - Démission d'un conseiller municipal : installation d'un nouveau conseiller municipal**

Madame la Maire explique que Madame Marine HOSATTE a envoyé sa démission à Monsieur le Préfet par courrier du 31 mars 2024. Conformément à l'article L 2121-4 du code général des collectivités territoriales, cette démission est définitive.

Conformément à l'article L 270 du code électoral, Madame Laurence UFFREN, suivante immédiate sur la liste complémentaire dont faisait partie Madame HOSATTE lors des dernières élections municipales, refuse par courrier en date du 12 avril 2024 le poste en qualité de conseiller municipal. Par conséquent, il a été proposé au candidat suivant de la liste complémentaire, de siéger au Conseil Municipal. Monsieur BESCHI Serge a accepté la proposition qui prend effet à compter de ce Conseil Municipal en date du 16 avril 2024.

Madame la Maire lui souhaite la bienvenue au nom de l'ensemble du conseil municipal. **DECISION** à l'unanimité

➤ **2 Démission d'un adjoint : détermination du nombre d'adjoints**

Madame la Maire rappelle que la création du nombre d'adjoints relève de la compétence du Conseil municipal.

En vertu de l'article L 2122-2 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal détermine librement le nombre d'adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil municipal.

Ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de 5 adjoints.

Elle rappelle que par délibérations du conseil municipal des 26 mai 2020 et 3 juin 2021 cinq postes d'adjoints ont été créés.

Elle propose de maintenir ce nombre et ce même après la démission de la deuxième adjointe.

- Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents, de maintenir à cinq postes le nombre d'adjoints au maire.

➤ **3 Election d'un nouvel adjoint suite à la démission d'un adjoint**

Suite à la démission de la deuxième adjointe, et au maintien du nombre d'adjoints à 5, le conseil municipal peut décider de laisser vacant le poste du deuxième adjoint ou décider de procéder à l'élection d'un nouvel adjoint.

Madame la Maire propose de laisser vacant ce poste du deuxième adjoint pour le moment.

- Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents, de laisser vacant le poste du deuxième adjoint

➤ **4 Subvention à la coopérative scolaire école du bourg**

Madame la Maire rappelle que la commune alloue chaque année à la coopérative scolaire de l'école du Bourg une subvention pour les transports correspondant aux sorties scolaires à hauteur de 500 € par classe En 2023, cette subvention n'a pas été votée. Il convient donc de la prendre en compte pour régularisation

Coopérative Scolaire	3000 €
----------------------	--------

Les Membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ATTRIBUENT** la subvention énumérée ci-dessus

DECISION à l'unanimité

➤ **5 Subvention à la coopérative scolaire école du Bourg**

Madame La Maire rappelle que la commune alloue chaque année à la coopérative scolaire de l'école du Bourg une subvention de 72 € par enfant scolarisé, et 75 € pour la direction

Cette subvention permet l'acquisition de fournitures scolaires et matériels pédagogiques.

Afin de permettre l'acquisition de fournitures avant la rentrée scolaire 2024-2025, Madame La Maire propose de verser à la coopérative scolaire un acompte de 6000 € (soit 1.000 € par classe) avant la rentrée scolaire de septembre.

Le versement du solde de la subvention interviendra après la rentrée scolaire, pour tenir compte de l'effectif réel de l'année scolaire

Les Membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ATTRIBUENT** à la coopérative scolaire de l'école du Bourg une subvention de 72 € par enfant et 75 € pour la direction

- **DECIDENT** de verser à la coopérative scolaire un acompte de 6000 € par classe avant la rentrée scolaire 2024-2025 (soit 1.000 € par classe), et le versement du solde après la rentrée scolaire, pour tenir compte de l'effectif réel de l'année scolaire

DECISION à l'unanimité

➤ **6 - Demande de subventions : Elargissement du carrefour Cité Paulin**

Madame la Maire demande à l'Assemblée de l'autoriser à déposer un dossier de demande de subvention pour cette opération. Depuis la sécurisation du carrefour à feux de la Cité Paulin/RD529/ accès au point propre, la largeur de la Rue de la Cité Paulin ne permet pas le croisement de 2 véhicules au niveau du feu signalétique.

Le montant de l'opération est estimé à **14 000 € HT**

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **APPROUVENT** cette demande de subvention pour la réalisation de l'élargissement du carrefour Cité Paulin

- **AUTORISENT** Madame la Maire à déposer un dossier de demande de subvention pour la l'élargissement du carrefour Cité Paulin

DECISION à l'unanimité

➤ **7 Demande de subvention : réalisation d'un box de stockage de sel et de pouzzolane**

Madame la Maire explique à l'Assemblée qu'un lieu de stockage pour le sel et la pouzzolane est nécessaire.

Le montant total des travaux s'élève à **39 438.00 € HT** :

Madame la Maire demande à l'Assemblée de l'autoriser à déposer un dossier de demande de subvention pour cette opération.

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**

AUTORISENT Madame la Maire à déposer le dossier de demande de subvention pour la réalisation d'un stockage de sel et de pouzzolane pour un montant total de travaux de **39 438,00 € HT,**

DECISION à l'unanimité

8 Demande de subvention : Création de l'aire de stationnement Rue du Cercle

Déjà voté le 19/03/2024

➤ **9 Remplacement d'une conduite d'eau potable les Signaraux**

Madame la Maire demande à l'Assemblée de l'autoriser à déposer un dossier de demande de subvention pour effectuer le remplacement d'une partie de la conduite d'eau potable dans ce secteur.

Le montant de l'opération est estimé à **70 000 € HT**

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE

APPROUVENT cette demande de subvention pour le remplacement d'une partie de la conduite d'eau potable dans ce secteur.

- **AUTORISENT** Madame la Maire à déposer un dossier de demande de subvention pour le remplacement d'une conduite d'eau potable « les Signaraux »

DECISION à l'unanimité

➤ **10 Demande de subvention acquisition d'une étrave transformable à nez droit sur Linder 95**

Madame La Maire expose à l'Assemblée que la lame de déneigement que la commune possède doit être changée

Le coût d'un tel équipement est de **19 885 € HT**

Madame La Maire demande à l'Assemblée l'autorisation de déposer des demandes de subvention pour cette acquisition

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

AUTORISENT Madame la Maire à déposer des dossiers de demande de subvention pour l'acquisition d'une étrave de déneigement (montant de l'acquisition 19 885 € HT)

DECISION à l'unanimité

➤ **11 Demande de subvention acquisition d'une étrave transformable à nez droit sur KUBOTA**

Madame La Maire expose à l'Assemblée que la lame de déneigement que la commune possède doit être changée

Le coût d'un tel équipement est de **20 130 € HT**

Madame La Maire demande à l'Assemblée l'autorisation de déposer des demandes de subvention pour cette acquisition

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

AUTORISENT Madame la Maire à déposer des dossiers de demande de subvention pour l'acquisition d'une étrave de déneigement (montant de l'acquisition 20 130 € HT)

DECISION à l'unanimité

➤ **12 Demandes de subvention remplacement des menuiseries du local MACCAGNAN et de l'ancienne bibliothèque**

Madame la Maire indique à l'Assemblée qu'il conviendrait de procéder au remplacement des menuiseries du local MACCAGNAN et de l'ancienne bibliothèque.

Le montant de l'opération est estimé à 30 000 € HT.

Madame la Maire demande à l'Assemblée de l'autoriser à déposer des dossiers de demande de subvention pour cette opération.

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE :

AUTORISENT Madame la Maire à déposer des dossiers de demande de subvention pour cette opération.

DECISION à l'unanimité

➤ **13 Demandes de subvention : Réhabilitation de la gare de La Motte d’Aveillans**

Madame La Maire rappelle que le conseil municipal la Commune s’est porté acquéreur des terrains et bâtiments liés à l’exploitation du petit train de la Mure.

Le projet de réhabilitation de l’ancienne gare consiste en la réhabilitation thermique et énergétique du bâtiment, pour y développer un projet de coworking artisanal porté par une association Mottoise. Un cabinet d’architecte a été mandaté pour la réalisation d’une étude de faisabilité pour la réhabilitation du bâtiment de l’ancienne gare.

Le montant de l’opération est estimé à **370 000 € HT**

Le plan de financement de l’opération est le suivant :

Coût prévu du projet		Financement prévu du projet			
Nature des dépenses	Montant HT*	Nature des recettes	montant	Taux	remarques
1 - TRAVAUX	330 000 €	FINANCEMENTS PUBLICS			
		Etat : fond vert	65 360 €	20%	
2- HONORAIRES ET MAITRISE D’ŒUVRE, ETUDES	40 000 €	Département	148 000 €	40 %	
		RESSOURCES PROPRES			
		Autofinancement, fonds propres, emprunt	156 640 €		
TOTAL	370 000 €	TOTAL	370 000 €		

ADOPTÉ : à Voix pour
à. Voix contre
à ... Abstention

APPROUVENT le plan de financement prévisionnel ci-dessus – Ce dernier pourra être réactualisé en fonction des subventions obtenues

AUTORISENT Madame la Maire à déposer des dossiers de demande de subvention pour la réhabilitation du bâtiment de la Gare de la Motte d’Aveillans

Informations diverses

Angélique :

- Programme de réhabilitation de l’eau potable au Chemin Vieux. Le coût total de l’opération 136 000 € HT. Réfection de la chaussée. Système de portique amovible pour éviter la détérioration de la chaussée.

Michel :

- Eclairage public : Reprise des travaux cette semaine

Jérôme :

- Prochain Spectacle le 18 mai
- Dernier Spectacle le 6 avril 2024 a amené environ 80 personnes